

trafic serait forcé de prendre la direction de Québec à cause des conditions géographiques. Le ministre de la Justice me permettra de lui faire remarquer que Portland est à 317½ milles de Québec, et qu'Halifax, même d'après les calculs des plus ardents amis de cette ville, est de 286½ milles plus loin de Québec que Portland; Saint-Jean est plus éloigné de Québec que Portland de 150 à 176 milles et nous prétendons que vu qu'il n'y a pas de sanction pénale dans le contrat pour obliger la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique à transporter ce grain à un port canadien, même si ce transport ne coûtait pas plus cher qu'à un port américain, le Grand Tronc le transportera naturellement à Portland où il a toutes ses installations, et d'où il peut l'expédier à bien meilleur marché et avec plus d'avantages.

L'honorable M. FITZPATRICK : Je ne veux pas en dire plus long sur cette question, mais ceux qui y prennent intérêt désirent savoir ce que j'en ai dit à la session dernière, il pourront trouver mes paroles dans le volume 4 des "Débats," pages 9271 et 9272 et ils y trouveront la preuve que les opinions exprimées à mon égard par le chef de l'opposition ne sont pas du tout justifiées.

M. R. L. BORDEN : L'honorable ministre dit-il que je n'ai pas cité littéralement?

L'honorable M. FITZPATRICK : L'honorable député a séparé du contexte de mon discours une ou deux phrases, et naturellement il est possible de leur donner l'interprétation qu'il leur donne, mais voici ce que j'ai dit l'année dernière dans les remarques que j'ai faites sur le projet du chef de l'opposition, de transporter le trafic par North-Bay et ensuite par l'Intercolonial :

Ce serait fort bien en été, mais quel serait votre port d'hiver? Le trafic se rendrait à Montréal, et en hiver, les marchandises exportées de Montréal s'expédient par les ports de Boston, de Portland, ou de New-York. C'est par là que passent les produits expédiés de Montréal, de novembre à avril inclusivement. Que la gauche réclame certains avantages pour la province d'Ontario, pour cette partie du pays à laquelle elle porte le plus d'intérêt, sauf ensuite à laisser le trafic se diriger vers l'est s'il le peut, fort bien; mais nous lui disons : Favorisez la province d'Ontario, accordez des avantages égaux à celle de Québec et n'oubliez pas les provinces maritimes.

Voilà ce que j'ai dit l'année dernière et je dis la même chose cette année.

M. R. L. BORDEN : Les provinces maritimes ne sont-elles pas négligées un peu dans ce projet?

L'honorable M. FITZPATRICK : Il s'agit dans le moment de savoir ce que j'ai dit l'année dernière.

M. R. L. BORDEN : Laissez-moi voir le livre.

L'honorable M. FITZPATRICK : Oh, vous pouvez l'examiner, tout est là.

M. R. L. BORDEN : Le ministre de la Justice me semble un peu excité.

L'honorable M. FITZPATRICK : Pas du tout; mais lorsque l'honorable député veut nous faire la leçon, prétendre que nous devrions savoir ceci, savoir cela, il est temps de lui dire que nous connaissons aussi quelque chose, pas beaucoup mais un peu.

M. R. L. BORDEN : Le ministre de la Justice dit que le contrat lie la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique.

L'honorable M. FITZPATRICK : Je n'ai jamais rien dit de tel; il lie la compagnie concernant la garantie.

M. R. L. BORDEN : Alors j'ai mal compris mon honorable ami et nous verrons demain si j'avais raison ou non. J'accepte la parole pour le moment. J'ai distinctement compris qu'il contredisait ma prétention que ce contrat ne liait pas la Compagnie du Grand Tronc en ce qui concerne l'itinéraire du trafic. Je suis heureux de voir que le ministre de la Justice admet aujourd'hui que le contrat ne lie pas la Compagnie du Grand Tronc et son admission équivaut à ceci : que la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique est parfaitement libre de transporter à Portland au lieu de Saint-Jean ou Halifax tout le trafic qui viendra à Québec.

L'honorable M. FITZPATRICK : Je n'admet pas du tout cela.

M. R. L. BORDEN : Mon honorable ami n'admet pas cela?

L'honorable M. FITZPATRICK : Non, je n'admet pas cela.

M. R. L. BORDEN : Il est très difficile de savoir ce que l'honorable ministre admet. Le ministre prétend-il qu'il y a dans le contrat un article interdisant au Grand Tronc de transporter à Portland le fret pris à Québec.

L'honorable M. FITZPATRICK : Non, mais il y a un article l'interdisant au Grand-Tronc-Pacifique.

M. R. L. BORDEN : Oh oui, il y a une clause qui empêche le Grand-Tronc-Pacifique d'aller à Portland, mais j'ai toujours cru que c'était le Grand Tronc qui va de Québec à Portland.

L'honorable M. FITZPATRICK : Mon honorable ami suppose des choses qui ne sont pas dans le contrat.

M. R. L. BORDEN : Vraiment?

L'honorable M. FITZPATRICK : -Oui, c'est vrai.

M. R. L. BORDEN : Alors, mon honorable ami prétend-il que c'est le Grand-Tronc-Pacifique qui va de Québec à Portland.

L'honorable M. FITZPATRICK : C'est absurde.